

CAP des PLPA
14 Novembre 2017
Déclaration liminaire

Lors du rendez-vous salarial du 16 octobre, le ministre de l'action et des comptes publics a confirmé **le report d'un an de l'ensemble des mesures 2018 issues du protocole PPCR.**

Cette mesure est inacceptable pour le SNETAP-FSU qui n'accepte pas la remise en cause de son calendrier d'application.

Cette décision brutale constitue une **rupture de la parole de l'Etat**. Elle fait suite à une série d'annonces concernant l'ensemble des fonctionnaires : gel du point d'indice, retour du jour de carence et augmentation de la CSG avec une compensation qui reste problématique pour les fonctionnaires.

Toutes ces décisions confirment et accélèrent la dégradation du pouvoir d'achat et du déroulement de carrière de l'ensemble des fonctionnaires en général et de nos collègues PLPA en particulier.

Nous avons toujours souligné les insuffisances du protocole PPCR, celui-ci était pour nous un moyen d'en finir avec la dévalorisation de nos carrières et de nos rémunérations. Ce protocole ne devait être finalement qu'un premier pas, appelant rapidement d'autres mesures.

A ce jour,

- ✓ **le reclassement en classe normale** dans la nouvelle carrière PPCR suscite déjà des interrogations de nos collègues PLPA à propos de leur situation,
- ✓ les propositions actuelles de **taux de promotions à la hors-classe** auraient pour conséquence un nombre de collègues promus plus faible de 30% par rapport aux années précédentes,
- ✓ **la classe exceptionnelle** créée au 1^{er} Septembre 2017 est toujours en attente de textes d'applications. Un nombre important d'incertitudes demeure sur sa mise en application concrète.

Par ailleurs, certains de nos collègues sont en attente de clarification sur la possibilité de **temps partiel annualisé**. Alors que cette possibilité a été étendue il y a plus de 15 ans dans la fonction publique d'Etat, cette procédure reste toujours problématique pour les enseignants au sein des EPLEFPA.

Nous tenons également à rappeler, à l'occasion de cette CAP, que le retrait l'année dernière par l'Administration de son projet de modification de nos obligations de service ne peut être satisfaisant pour l'ensemble du corps enseignant qui attendait **une évolution positive de ses statuts prenant en compte le temps réel d'activité et l'évolution des conditions de travail.**

Nous rappelons donc ici notre volonté d'obtenir **l'inscription des obligations de service des enseignants de Documentation, d'ESC et TIM dans les textes réglementaires.**

Les élus SNETAP-FSU à la CAP des PLPA